



CHAPITRE XVI

« MORT, L'EMPEREUR !? MAIS, C'EST IMPOSSIBLE... »

Malgré la pluie qui tambourine sur le toit de sa guérite, la sentinelle qui monte la garde devant la grille de la caserne Popincourt a parfaitement perçu le bruit des pas qui s'approchent dans sa direction.

– Qui vive ? crie-t-elle en croisant la baïonnette.

On peut imaginer la tranquille hilarité de Malet au moment où il jette le mot de passe qui résonne comme une goguenarde profession de foi.

– Conspiration ! Ronde d'officier général.

Le soldat voit alors s'avancer vers lui trois silhouettes passablement détrempées dont celle d'un général dont les plumes blanches du chapeau pendent lamentablement comme celles d'une perruche après un orage. À cet égard, il est remarquable que personne ne s'étonne qu'un officier général chargé d'une mission par le Sénat se déplace ainsi, de nuit, à travers Paris et sous une pluie battante, sans même disposer d'un fiacre, quand n'importe quel citoyen peut en arrêter un à sa guise. Il est surprenant que ni Malet ni Lafon n'aient pensé à ce détail.

Cette arrivée nocturne et impromptue de « grosses épau-
lètes » n'en déclenche pas moins un branle-bas dans la caserne. Alerté par le sous-officier du poste de garde, l'adjudant de semaine accourt. Il se nomme Rabutel. Dans la nuit zébrée de pluie et à la lueur incertaine d'un falot, il identifie lui aussi un général dégoulinant qui lui donne l'ordre de l'emmener auprès du commandant Soulier. Rabutel s'exécute et précède Malet, toujours suivi de ses deux adjoints, au domicile du chef de corps, qui loge à proximité, mais en dehors de la caserne.





Le commandant Soulier ne dort pas. On sait qu'il a servi en Espagne, où il a contracté les fièvres. Or, il est en proie cette nuit-là à une crise qui le terrasse et lui enlève une grande part de ses facultés de jugement. Et l'irruption dans sa chambre, à 3 heures 30 du matin de l'adjudant Rabutel qui lui annonce la présence d'un général accompagné de son aide de camp et d'un commissaire de police n'est certes pas propice à calmer son état. Une telle intrusion à pareille heure ne peut être dictée que par un événement particulièrement grave. Il l'est en effet...

– Commandant, commence Malet, je suis le général Lamotte, de la place de Paris. J'ai à vous annoncer une nouvelle d'une exceptionnelle gravité. L'Empereur est mort, tué le 8 octobre sous les murs de Moscou, le régime impérial est renversé.

Pour Soulier, c'est le monde qui s'écroule. Il retombe sur son lit, comme assommé par ce qu'il vient d'entendre.

– Quoi ? L'Empereur, mort ! Mais c'est impossible...

– Hélas, si, poursuit imperturbablement Malet. Voici d'ailleurs des ordres qui vous concernent.

Abasourdi, Soulier écoute à peine, il pleure à chaudes larmes et renonce à lire la liasse que lui tend Malet. C'est donc celui-ci qui, à la lueur incertaine du bougeoir que tient Rabutel, lui donne lecture du sénatus-consulte et de la proclamation à l'armée.

– Voici également votre nomination au grade de général de brigade...

– Comment ? Je suis nommé général de brigade ?

– Oui, confirme Malet, et votre unité est chargée d'assurer la garde du nouveau gouvernement. Mais faites appeler votre adjudant-major¹, car vous n'êtes pas pour le moment en état d'assurer le commandement.

1. La fonction d'adjudant-major est remplie par un capitaine chargé des détails du service dans un bataillon et de l'instruction des sous-officiers et des caporaux. Il surveille l'exécution des classes, veille à la discipline, distribue le service, organise et inspecte les gardes. Dans ses *Mémoires*, le général Dellard, qui exerça cette fonction, écrit : « C'est sur l'officier qui en est revêtu que reposent la régularité du service et l'exécution des ordres, tant du chef de corps que du commandant du bataillon auquel il est rattaché. »





Tout se confond dans la tête du malheureux Soulier auquel l'émotion, la surprise, le chagrin et la maladie enlèvent toute possibilité d'aligner deux idées cohérentes. Il obéit à Malet et envoie Rabutel chercher le capitaine Piquerel, adjudant-major de la 10^e cohorte.

On a vu que ces unités de la garnison de Paris ne constituaient pas la fine fleur de l'armée. Il en va de même des officiers. Comme son chef, le capitaine Piquerel est un brave et vieux soldat de l'armée d'Italie, décoré de la Légion d'honneur et qui vénère l'Empereur, mais totalement dépourvu d'esprit d'initiative. Lui aussi est anéanti par la nouvelle.

– Retournez au quartier et faites prendre les armes à la cohorte, commande Malet. Je vous y rejoins dans un instant.

Puis, revenant à Soulier, toujours pantelant et suant plus que jamais :

– Reposez-vous pour le moment. Je vous laisse une compagnie avec laquelle vous vous rendez tout à l'heure place de Grève, à l'Hôtel de Ville, où vous vous mettrez à la disposition du préfet de la Seine pour préparer l'installation du nouveau gouvernement. Toutes vos instructions sont consignées ici.

Toujours flanqué de ses deux auxiliaires, Malet quitte la chambre du malheureux Soulier, laissant éparés sur le lit les divers documents que le commandant n'a pas même lus, ainsi que le bon de trésorerie de 100 000 francs. Quand il rejoint la cour de la caserne, les soldats tirés de leur lit commencent à se regrouper par compagnie. Cela a pris du temps, car pour éviter d'alarmer les habitants du quartier et de provoquer leur curiosité, Malet a ordonné de ne pas faire battre réglementairement le tambour, mais de donner l'éveil à la troupe chambrée par chambrée. Il a aussi fallu prévenir tous les officiers dont beaucoup, lorsqu'ils ne sont pas de service, logent à l'extérieur.

Il est 4 heures 30, la nuit est noire, il pleut toujours autant. Tirés de leur sommeil à une heure et par des moyens inhabituels, les soldats s'interrogent mutuellement, piétinent dans l'obscurité, achevant en maugréant de boucler leurs équipements. Les officiers, qui arrivent un à un, et eux aussi complè-



tement ignorants de ce qu'il se passe, ne peuvent répondre aux questions qu'on leur pose. Enfin, les six compagnies¹ en armes sont rangées en carrés au centre desquels Malet prend place et se fait apporter des flambeaux.

– Soldats ! s'écrie-t-il, le magistrat qui m'accompagne va vous donner lecture d'un ordre du Sénat.

Un murmure parcourt les rangs, suivi d'un grand silence. Boutreux s'avance, déplie ses papiers et commence à la lueur mouvante des torches la lecture du sénatus-consulte. Boutreux n'est pas un orateur. Sa voix, tremblante, mal assurée et qui bute sur les mots, est parfois couverte par les rafales de pluie et ne parvient pas toujours jusqu'aux derniers rangs. Gauchement, il débite l'interminable litanie des dix-neuf articles du sénatus-consulte, tout en essayant tant bien que mal de protéger ses papiers qui s'imbibent de pluie. L'encre dégouline, certains passages deviennent illisibles. La troupe immobile et transie subit cet enfilage de paroles sans trop en comprendre le sens, sinon que l'Empereur est mort, qu'un nouveau gouvernement est mis en place et que beaucoup de choses vont changer. Tout cela sans provoquer dans la masse autre chose qu'une grelottante et morne résignation, sauf chez le lieutenant Lebis, qui commande la 2^e compagnie, tellement bouleversé par l'annonce de la mort de l'Empereur qu'il est pris de malaise et doit quitter les rangs.

Boutreux a enfin terminé sa cafouilleuse lecture, mais la cérémonie n'est pas close pour autant, Malet ne fera grâce de rien aux soldats de la 10^e cohorte. Il se tourne maintenant vers Piquerele. C'est à lui, en tant que capitaine adjudant-major assurant l'intérim du chef de corps, qu'il revient de lire la proclamation à

1. Composition de la 10^e cohorte de la garde nationale de Paris : commandant Soulier, chef de corps. Capitaine Piquerele, adjudant-major.

1^{re} compagnie : capitaine Steenhover, lieutenant Prévost, sous-lieutenant Gomont Saint-Charles.

2^e compagnie : lieutenant Lebis, sous-lieutenant Lefèvre.

3^e compagnie : capitaine Gallais, lieutenant Fessart, sous-lieutenant Bonnier.

4^e compagnie : capitaine Clerc, lieutenant Régnier, sous-lieutenant Boucher.

5^e compagnie : lieutenant Diot, sous-lieutenant Bernier.

6^e compagnie : capitaine Verdet, sous-lieutenant Beaujean.



l'armée. Malgré le chagrin que lui a causé l'annonce de la mort de l'Empereur, le vieux soldat se prend au jeu, se raidit et met tout son cœur à faire sonner les formules creuses et pompeuses qui viennent de lui être mises sous les yeux, et dans lesquelles il retrouve les accents rantanplan des proclamations révolutionnaires d'autrefois. Est-ce enfin terminé ? Non, cette fois, c'est Malet, alias général Lamotte, qui prend lui-même la parole pour un flamboyant « Ordre du jour aux soldats » dans lequel il rappelle que « l'Empereur est mort sous les murs de Moscou », que « le Sénat a nommé le général Malet commandant de la 1^{re} division militaire », que « la paix générale est proclamée ! La conscription abolie ! » et que « dans huit jours les soldats de la garnison de Paris qui voudront rentrer dans leurs foyers recevront leurs feuilles de route », mais que « les autres formeront le corps de la garde du gouvernement avec les avantages et prorogatives de l'ex-Garde impériale. Haute paye de trente sous par jour pour la troupe, trois francs pour les sous-officiers, double appointement pour les officiers. » Et pour clore ce mirifique programme la promesse que « sous vingt-quatre heures, un mois de solde sera payé d'avance dans tous les grades ».

Pendant que ce déluge verbal tombe sur les soldats aussi dru que celui du ciel, Rateau, estimant sa présence superflue et oubliant que sa fonction l'oblige à ne pas quitter son général, s'est éloigné pour se mettre à l'abri dans le corps de garde. Il y a trouvé la cantinière de la 10^e cohorte et une concierge voisine qui chaque matin vient préparer le café au mess des officiers. Toutes les deux ont assisté à la cérémonie et ont entendu annoncer la mort de Napoléon. Elles aussi sont atterrées, mais incroyables.

– Mort le P'tit caporal ! C'est impossible, affirme la cantinière. Moi, j'y crois pas !

Tout en buvant un café chaud, Rateau ne peut s'empêcher d'en rajouter.

– Si, si, il est mort ! C'est moi qui vous l'dis ! Tué par un biscaïen qu'est rentré par l'œil droit et sorti par l'oreille gauche. L'Empereur, il a crié « au secours ! », mais il était trop tard.





Même que le prince de Neufchâtel, le maréchal Berthier, il s'est évanoui de douleur. Si vous m'avez pas, d'avez voir à mon général si c'est pas vrai...

La cantinière n'a beau être que cantinière, elle connaît bien les militaires et leurs usages et trouve que, pour un aide de camp de général, ce jeune lieutenant s'exprime et se comporte de bien curieuse manière.

C'est d'ailleurs à ce moment que Malet, ayant achevé sa péroraison, le rappelle sèchement à lui. Qu'il retourne tout de suite cul-de-sac Saint-Pierre et en rapporte la serviette contenant tous les documents de chancellerie, ainsi que le sac renfermant l'uniforme destiné au général Desnoyers, et qu'il rejoigne le gros de la troupe à la prison de la Force. Deux hommes de la 6^e compagnie, les soldats Pillon et Gillet, l'accompagnent.

Il est bientôt 6 heures, la nuit est encore complète. La pantomime a duré une grosse heure, soulant les officiers et les soldats de la 10^e cohorte de bonnes paroles et de promesses auxquelles, à part la nouvelle que l'Empereur était mort, ils n'ont rien compris. Trempés jusqu'aux os et l'estomac vide, les cinq premières compagnies de la cohorte quittent le quartier Popincourt, la 6^e restant sur place à la disposition du commandant Soulier. Les tambours ne battent pas, les soldats, sac au dos, sont armés de leurs fusil et baïonnette, mais n'ont pas de cartouches dans leur giberne. Malet, toujours flanqué de Boutreux, marche en tête avec le capitaine Piquereel. Direction, la prison de la Force.





CHAPITRE XVII

« J'AI CRU QUE C'ÉTAIT UN NOUVEAU 18 BRUMAIRE »

Il y a moins de deux kilomètres entre la rue Popincourt et la rue du Roi-de-Sicile. C'est donc aux environs de 6 heures et quart que la colonne se présente aux abords du vieil édifice. Malet ordonne au gros de la troupe, les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e compagnies, d'aller stationner rue Saint-Antoine et d'y former les faisceaux. Il ne garde avec lui, outre Boutreux et le capitaine Piquerel, que la 1^{re} compagnie forte d'une centaine d'hommes et commandée par le capitaine Steenhover, avec pour adjoints le lieutenant Prévost et le sous-lieutenant Gomont Saint-Charles.

C'est à ce moment qu'il est rejoint par Rateau qui revient de l'impasse Saint-Pierre avec les deux soldats portant l'un le paquet contenant l'uniforme destiné à Desnoyers et l'autre la serviette de cuir dans laquelle sont enfermés les documents de chancellerie. Il en extrait les liasses destinées aux deux bataillons du régiment de la garde de Paris casernés l'un aux Minimes, l'autre à la Courtille, et charge les soldats Maillard et Boudin de les porter à destination.

Malet fait signe à Rateau. C'est à son tour d'entrer en scène. Ravi de passer cette fois avant Boutreux et de faire enfin valoir son autorité, le pseudo-aide de camp heurte violemment du poing le portail de la prison pour se faire ouvrir. Comme on tarde à répondre, il ordonne à deux soldats de frapper la porte avec la crosse de leur fusil.

À l'intérieur, où tout dort encore, le vacarme réveille les guichetiers Gaulié et Petit. Le premier accourt, entrouvre la porte et se trouve nez à nez avec un officier en uniforme d'aide de camp qui pousse violemment le portail et pénètre dans le





vestibule de la prison suivi d'un général en grand uniforme et d'un commissaire de police, eux-mêmes accompagnés d'une vingtaine de soldats en armes.

Rateau, très à l'aise dans le rôle de matamore, fait la grosse voix et ordonne aux guichetiers d'aller chercher le greffier-concierge. Celui-ci accourt. Il s'appelle Bault, c'est l'ancien geôlier de Marie-Antoinette à la Conciergerie.

De nouveau, une question se pose ici. Bault connaissait-il Malet ? Certains auteurs l'affirment¹. On peut cependant en douter. Cela faisait presque trois ans, exactement deux ans et neuf mois, que Malet avait quitté la Force. Or il semble que c'est au préfet de police Pasquier, qui n'est entré en fonctions qu'en octobre 1810, que Bault doit sa place, donc bien après le départ de Malet. D'ailleurs, si celui-ci savait l'y trouver, et donc risquer d'être reconnu par lui, se serait-il présenté de sa personne, qui plus est sous le nom de Lamotte en brandissant en même temps des ordres signés Malet ? Étrange dédoublement de la personnalité qui n'aurait pas été sans alerter le geôlier, lequel, on va le voir, n'est pas dépourvu de perspicacité.

Faute, donc, d'en savoir plus, nous adoptons pour quasi certaine l'hypothèse que Bault ne connaissait pas Malet. Ce qui ne l'empêche pas d'être le premier de ceux auxquels celui-ci s'adresse à manifester un doute. Car Malet, ligoté dans sa logique formaliste, ne peut s'empêcher de lui infliger la lecture par Boutreux du sénatus-consulte. Et si Bault est lui aussi ébranlé sur le moment par l'annonce de la mort de l'Empereur, il a tout le temps que dure cette interminable litanie pour se ressaisir. D'autant que les circonstances ne sont pas les mêmes qu'à la caserne Popincourt où les soldats encore engourdis de sommeil grelottaient dans l'obscurité et sous la pluie battante dont le bruit couvrait le plus souvent la parole hésitante de Boutreux. Ici, il fait jour, et on est au sec. Et puis, prêtons à ce geôlier peut-être un peu plus de jugeote et de sang-froid que n'en ont fait preuve les officiers de la 10^e cohorte. Car lui,

1. Tels Louis Garros, *Le Général Malet conspirateur*, Librairie Plon, 1936, et Max Billard, *La Conspiration de Malet*, Librairie Académique Perrin, 1907.





au moins, prend le temps de lire, et même de relire, puis de retourner plusieurs fois entre ses doigts le document que lui a tendu Malet et qui est ainsi libellé :

« Le concierge de la prison de La Force mettra sur le champ en liberté MM. les généraux La Horie, Guidal, ainsi que les officiers qu'ils désigneront, et aussi M. Boccheciampi.

« Le présent ordre donné en vertu de l'article 13 du sénatus-consulte en date d'hier sera mis à exécution sous la surveillance de la force armée, et le concierge sera responsable sur sa tête de tout retard ainsi que les gardiens.

« Le général commandant la force armée et les troupes de la 1^{re} division militaire : signé Malet.

« Au quartier général de la Place Vendôme, le 23 octobre 1812, 3 heures du matin. »

Manifestement il y a là-dedans quelque chose qui cloche et qui suscite un doute chez le concierge-greffier.

– C'est suffisamment clair, tonne Malet qui piaffe d'impatience et que les hésitations du bonhomme commencent à agacer. Allez chercher ces prisonniers !

– Mais, objecte Bault, je n'ai pas à obéir à un ordre venant de la Place Vendôme. Je n'obéis qu'à ceux qui me sont donnés par le ministre de la Police.

– Vous refusez d'exécuter cet ordre ? rugit Malet.

– Je ne refuse pas, tempère le concierge, mais je dois envoyer un de mes hommes chez le duc de Rovigo (Savary) afin qu'il me donne la confirmation.

– Le duc de Rovigo n'est plus ministre ! assène Malet. Je vous somme d'exécuter cet ordre. Vous êtes responsable sur votre tête.

Puis, se tournant vers Boutreux, Rateau et les soldats qui assistent à la scène et leur désignant les geôliers :

– Agissez, au besoin par les armes. Si ces gens résistent, ils seront mis hors la loi !

Bault n'insiste pas. Il se dirige vers les cellules. Malet et sa suite attendent dans le vestibule. Un temps assez long s'écoule avant que le concierge ne revienne suivi des trois prisonniers





qui dormaient encore. Il leur a fallu le temps de réaliser ce qui leur arrivait et celui de s'habiller.

– Je vous félicite, Monsieur, vous êtes libre, a dit Bault à La Horie.

Guidal a cru pour sa part qu'on venait le chercher pour l'emmener à Marseille, où il doit comparaître devant le conseil de guerre. Quant à Boccheciampi, qui n'a jamais compris pour quoi on l'avait mis en prison, il ne comprend pas davantage pourquoi on le libère aujourd'hui.

Les trois prisonniers arrivent dans le vestibule où Malet s'impatiente. Il se précipite vers La Horie et le serre dans ses bras.

– Voilà dix-huit ans que nous ne nous étions vus !

D'abord interloqué par cet accueil, La Horie l'est encore davantage en reconnaissant dans ce bouillant général son ancien camarade de l'armée du Rhin. Imperturbable, Malet ne lui laisse pas, ainsi qu'à Guidal, le temps de se ressaisir. D'emblée, il leur assène la nouvelle de la mort de l'Empereur, le bouleversement politique qu'elle entraîne et sa propre nomination au commandement de la 1^{re} division militaire. Sont-ils surpris, ces hommes qui ont connu la Révolution, puis tant de bouleversements, de complots et de coups d'État ? « J'ai cru que c'était un nouveau 18 Brumaire », dira La Horie à ses juges. Et pourquoi tous deux mettraient-ils en doute la mort de Napoléon ? Ce sont des soldats qui ont l'expérience de la guerre, qui savent que les balles tuent et qu'elles ne choisissent pas entre un caporal, un colonel ou un empereur. Et cette mort, pourquoi les affligerait-elle ? Ne sont-ils pas l'un et l'autre, certes pour des raisons fort différentes, des victimes du régime impérial ? Ils ne peuvent d'ailleurs douter que cette liberté qu'on leur offre n'est pas gratuite. Que va-t-on exiger d'eux ? D'emblée, Malet informe La Horie qu'il est nommé ministre de la Police à titre provisoire, et lui remet une liasse de feuillets contenant les instructions qu'il va devoir exécuter sur-le-champ, et dans lesquelles est également défini le rôle de Guidal, qu'il laisse à sa disposition.





À tout cela, qui peut sembler ahurissant, La Horie ne formule aucune objection. Pour lui, les choses sont simples et vont d'elles-mêmes. C'est un caractère droit et loyal. Il fait confiance à Malet, son ancien camarade, comme il avait fait confiance à Savary. On a vu quel a été le prix de cette confiance. L'étonnante simplicité avec laquelle il accepte la situation a d'ailleurs pu amener certains auteurs à suggérer qu'il avait été averti des projets de Malet par le truchement de Demaillot¹. Ce qui paraît très improbable, Malet, qui avait eu à pâtir des bavardages de son ancien complice, s'étant bien gardé cette fois de le mettre dans le secret de ses plans. Tout différent est l'état d'esprit de Guidal. Non seulement il n'est pas, lui, un ancien camarade de Malet, pas plus d'ailleurs que de La Horie, avec lequel il n'existe aucun courant de sympathie. Le hasard les a rassemblés et le hasard continue à les guider dans cette aventure. C'est, de plus, une canaille sans scrupules, et la froide distance avec laquelle il a accueilli sa mise en liberté donne long à penser sur ce qu'il compte en faire et sur son intention de s'impliquer davantage dans l'entreprise.

Cette fois, Malet n'éprouve pas le besoin d'infliger à ses dupes le pensum de la lecture du sénatus-consulte ni d'une quelconque proclamation. D'ailleurs, beaucoup de temps a déjà été perdu, l'heure avance, il faut passer à l'action. Dans son élan, faisant référence à l'ordre d'élargissement qu'il a remis à Bault, Malet exige qu'il libère également deux autres officiers prisonniers d'État, les colonels Madier de Lamartine et Faujas de Saint-Fond, qu'il destine à mettre sous les ordres de La Horie. Tous deux étaient les aides de camp du général Ernouf, capitaine général de la Guadeloupe accusé d'avoir capitulé en février 1810 face aux Anglais et envoyé devant la Haute Cour impériale pour trahison. Malet leur donne rendez-vous à 9 heures place Vendôme. Ils promettent bien sûr d'y être exacts, et se laissent remettre docilement en liberté. Mais ces deux-là demeurent circonspects et attendent de voir comment les

1. Louis Garros le suggère.

